



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



APPEL À CANDIDATURES

POUR LE PROGRAMME DE STAGES DE LA BCEAO AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

1. OBJECTIFS

Le Programme de stages de la BCEAO a pour objectif de renforcer les capacités des étudiants ressortissants de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) évoluant dans les domaines de compétence de la Banque Centrale, à savoir l'économie, la monnaie, la finance, la statistique, la stabilité financière, les activités bancaires, l'inclusion financière et certains métiers supports (informatique, audit, contrôle interne et maîtrise des risques).

2. AVANTAGES D'UN STAGE À LA BCEAO

Un stage à la BCEAO offre l'opportunité :

- de compléter et renforcer, en situation de travail, ses connaissances académiques ;
- d'acquérir une expérience professionnelle dans une institution monétaire et financière de référence ;
- de bénéficier d'un encadrement soutenu pour des travaux portant sur un thème choisi par le stagiaire ou par la BCEAO ;
- d'évoluer et d'apprendre dans un environnement multiculturel.

3. POPULATION CIBLE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le Programme de stages s'adresse aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'UMOA ;
- être âgé de vingt-sept (27) ans au plus, au 31 mars 2023 ;
- être, à la date de la demande de stage, inscrit en cycle universitaire pour l'obtention d'un diplôme de niveau Baccalauréat + 5 au minimum.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Au moment de postuler, le candidat doit choisir un ou deux thèmes de stage dans la liste proposée par la BCEAO. Toutefois, s'il est retenu, il ne traitera qu'un seul de ces thèmes.

4. DURÉE DU STAGE

La durée du stage est de 3 mois renouvelables une (1) fois.

5. CONDITIONS ET MODALITÉS DU STAGE

Le stage est organisé au Siège de la BCEAO à Dakar et dans ses Agences Principales situées dans les huit (8) Etats de l'UMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

Lorsqu'il réside dans un autre pays, le stagiaire effectue lui-même et prend en charge financièrement toutes les démarches administratives nécessaires à son arrivée sur le site d'accueil (frais de voyage, de séjour et d'hébergement). Il doit obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile et maladie pour la durée de son stage.

Les droits, devoirs et obligations des parties ainsi que les modalités de déroulement du stage seront précisés dans une convention de stage établie entre la BCEAO, le stagiaire et, le cas échéant, l'établissement d'origine.

6. AVANTAGES MATÉRIELS OFFERTS AU STAGIAIRE

Le stagiaire perçoit une indemnité mensuelle de stage. Il a également accès aux services sociaux ci-après :

- la bibliothèque ;
- le cabinet médical de la Banque pour les consultations médicales sur place ;
- le service de restauration d'entreprise aux tarifs applicables au personnel ;
- les structures de sport et de loisirs.

7. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures sont soumises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse **www.bceao.int**, à partir du menu « Stages ».

Les pièces suivantes, constitutives du dossier de candidature, doivent être jointes au formulaire de candidature en ligne (scannées) :

- le curriculum vitae ;
- les relevés de notes du Master 1 (pour les étudiants inscrits en Master 2) ou les relevés de notes du Master 2 (pour les doctorants) ;
- le certificat ou l'attestation d'inscription pour l'année en cours ;
- la copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité.

Seuls les dossiers complets reçus via le formulaire en ligne seront examinés.

La date limite de soumission des dossiers de candidature est fixée au lundi 17 avril 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes intéressées peuvent adresser un e-mail à l'adresse **stages@bceao.int**